

tre vous et nous Juin 2017

Edito...

Chers camarades, chers collègues,

Depuis le 1er octobre 2016 la section s'est réorganisée de la façon suivante : un responsable de section François Chudzik en remplacement de Philippe Sinopoli toujours très impliqué, une responsable adjointe Nathalie Sinopoli et les référents de secteurs (voir dernière page).

La section, met tout en œuvre pour venir à votre rencontre en Heures d'Informations Mensuelles (HIM sur le temps de travail). Moment très important pour se tenir informé des derniers changements dans votre collectivité (en moyenne 1 fois par trimestre selon notre disponibilité et l'actualité du moment), c'est aussi un espace où nous devons partager et débattre en apportant des réponses à vos questions.

C'est au cœur même des collèges du Var qu'il est possible d'améliorer vos conditions de travail. Nous vous invitons donc à venir nombreux à participer à ce moment d'échanges.

C'est avec l'implication de vos représentants élus CGT dans les différentes instances du Conseil Départemental et du rectorat que vos droits seront respectés.

Merci de votre attention et à très bientôt pour défendre nos acquis et ceux des prochaines générations.

Une CAP d'avancements de grades aura lieu le 7 juillet 2017 Celle-ci traitera aussi les recours d'évaluations professionnelles et des situations particulières. TEL: 04 83 95 05 52

Vérifiez l'exactitude des tableaux et n'hésitez pas à contacter vos élus CAP.

PPCR

Le protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » est un ensemble complexe de textes visant à faire évoluer le statut de la fonction publique.

Il présente quelques avancées, souvent en trompe-l'œil. C'est pourquoi la CGT ne l'a pas signé. Il n'a reçu l'accord que de cinq syndicats minoritaires (dont l'UNSA et la CFDT), ce qui n'a pas empêché le Gouvernement de le mettre en application, contre toute démocratie syndicale.

Ce protocole bouscule à la fois les grilles indiciaires, l'avancement de grade, les primes, modifie et fondamentalement quelques cadres d'emplois.

Un avancement d'échelon à la durée unique

Cela rallonge votre carrière. Cela reporte à plus tard votre prochaine augmentation de salaire, ainsi que vos conditions d'accès au grade supérieur.

L'intégration des primes dans le salaire

Rencontre DGS et Section TOS Collèges CGT

Dans le cadre du dialogue social le syndicat CGT a rencontré le DGS, la DABD, la DCE et la DRH, avec une délégation de la section TOS Collèges. Même si nous avons été entendus sur

les différents points évoqués nous attendons des réponses concrètes et constructives prochainement.

Suite à nos revendications de MAI 2014 nous avions réussi à faire disparaitre l'autorité fonctionnelle des jurys de mobilité. Cette année, le barémage, demandé à maintes reprises par la C.G.T, a enfin vu le jour. Il est expérimenté, par la collectivité, pour la mobilité 2017 des agents des collèges.... A suivre

C'est un vrai plus pour la retraite et une vieille

revendication de la CGT. Mais les textes ne prévoient qu'une petite partie des primes qui sera intégrée, 3 pigeons, la CGT choisit points d'indice (abattement primes / points) soit

La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation de la valeur du point d'indice et

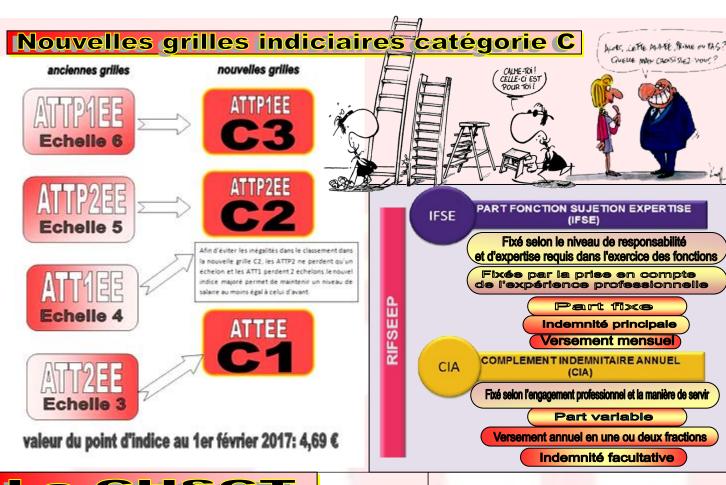
au rattrapage pertes des





Le site internet du syndicat CGT personnels du département du Var http://www.cgt-cgvar.fr flash code ICI

En tant que personnel du conseil Départemental nous vous rappelons que le CéGéscope vous informe des actualités syndicales de l'ensemble des directions du Conseil Départemental.



Le CHSCT

Les élus CHSCT CGT du Conseil

Départemental agissent pour votre bien-être au travail. Vu l'état de délabrement de la demi pension du collège François de Leusse à la Londe une procédure a été enclenchée avec le soutien du Principal et de la gestionnaire lors d'un CHS de l'établissement le 16 décembre 2016 en présence de la DABD DCE PRPCT de la mairie et les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.

Des travaux ont été engagés et effectués durant les vacances de février 2017.



APPLICATION DU RIFSEEP DANS LA FPT

Articles 1, 6, 7, 8 et 9 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Dans un but de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire, le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Cette prime comporte ainsi deux volets :

- L'Indemnité principale de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), optionnel, pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Pour le département la mise en place devrait se faire en 2018 mais les syndicats sont toujours dans l'attente des modalités de mise en place.

Temps de travail

Le rattrapage de la journée du 1^{er} mai 2017 qui est un jour férié récupérable car il est lui aussi comme les 5 autres jours déduits des permanences (11 novembre, 8 mai, 25 mai, 5 juin et 14 juillet), un jour accolé à une journée travaillée. Accord cadre

MERCI QUI? MERCI LA CGT...

REFONTE des 4 grilles en 3 grilles

Grille 2015

échelle 6 ATTP1

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade	
9	543	462		20	→10
8	506	436	4	16	\rightarrow 9
7	488	422	4	12	\rightarrow 8
6	457	400	3	9	→ 7
5	437	385	3	6	$\rightarrow 6$
4	416	370	2	4	\rightarrow 4
3	388	355	2	2	→ 3
2	374	345	1	1	→3
1	364	338	1		→ 2

Ancienneté acquise

- 3/4 de l'ancienneté acquise 3/4 de l'ancienneté acquise
- Ancienneté acquise
- 4/3 de l'AA au-delà de 18 mois 4/3 de l'ancienneté acquise
- Ancienneté acquise
- Ancienneté acquise Sans ancienneté
- Ancienneté acquise

Ancienneté acquise

 \rightarrow 9

3/4 de l'ancienneté acquise

3/4 de l'ancienneté acquise 2/3 de l'ancienneté acquise

2/3 de l'ancienneté acquise Ancienneté acquise

Ancienneté acquise

Ancienneté acquise

2 fois l'ancienneté acquise 3 fois l'ancienneté acquise

Sans ancienneté 1/2 de l'ancienneté acquise

Grille 2017

(reclassement dans la nouvelle grille C3)

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
10	548	466		19
9	518	445	3	16
8	499	430	3	13
7	475	413	3	10
6	457	400	2	8
5	445	391	2	6
4	422	375	2	4
3	404	365	2	2
2	388	355	1	1
1	374	345	1	

(reclassement dans la nouvelle grille C2)

	Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
Ī	12	479	416		25
ı	11	471	411	4	21
ı	10	459	402	3	18
k	9	444	390	3	15
	8	430	380	2	13
	7	403	364	2	11
	6	380	350	2	9
ſ	5	372	343	2	7
ı	4	362	336	2	5
	3	357	332	2	3
	2	354	330	2	1
	1	351	328	1	

échelle 5 ATTP2

IB	IM	Durée échelon	Durée grade	
465	407		26	→11
454	398	4	22	→10
437	385	4	18	→ 9
423	376	3	15	→8
396	360	3	12	→7
375	346	2	10	→6
366	339	2	8	→5
356	332	2	6	→4
354	330	2	4	→ 4
351	328	2	2	→3
349	327	1	1	→ 3
348	326	1		→ 2
	465 454 437 423 396 375 366 356 354 351 349	465 407 454 398 437 385 423 376 396 360 375 346 366 339 356 332 354 330 351 328 349 327	1B	IB IM échelon grade 465 407 26 454 398 4 22 437 385 4 18 423 376 3 15 396 360 3 12 375 346 2 10 366 339 2 8 356 332 2 6 354 330 2 4 351 328 2 2 349 327 1 1

Grille 2015 échelle 4 ATT1

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
12	432	382		26
11	422	375	4	22
10	409	368	4	18
9	386	354	3	15
8	374	345	3	12
7	356	332	2	10
6	352	329	2	8
5	349	327	2	6
4	348	326	2	4
3	347	325	2	2
2	343	324	1	1
1	342	323	1	

- $\rightarrow 9$ Ancienneté acquise →8 3/4 de l'ancienneté acquise Sans ancienneté
- 2/3 de l'ancienneté acquise \rightarrow 7 $\rightarrow 6$ 2/3 de l'ancienneté acquise
- \rightarrow 5 Ancienneté acquise $\rightarrow 4$ Ancienneté acquise
- $\rightarrow 3$ Ancienneté acquise $\rightarrow 2$ Ancienneté acquise
- $\rightarrow 2$ Sans ancienneté $\rightarrow 1$ Ancienneté acquise
- $\rightarrow 1$ Sans ancienneté

- Refonte des deux grilles ATT1EE et ATTP2EE en une grille C2 ATTP2EE
- Perte d'un échelon pour les ATTP2EE pour être reclassés à un indice majoré au moins égal ou supérieur à l'indice antérieur.
- Perte de deux échelons pour les ATT1EE pour être reclassé avec changement de grade en ATTP2EE à un indice majoré au moins égal ou supérieur à l'indice antérieur.
- Pas de perte de salaire mais un gain très substantiel.

Durée Durée

échelle 3 ATT2

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
11	400	363		22
10	380	350	4	18
9	364	338	3	15
8	356	332	3	12
7	351	328	2	10
6	348	326	2	8
5	347	325	2	6
4	343	324	2	4
3	342	323	2	2
2	341	322	1	1
1	340	321	1	

Le grade de ATT2EE devient ATTEE (reclassement à échelon équivalent dans la nouvelle grille C1)

Ancienneté acquise pour tous les échelons avec reclassement à l'échelon identique



Ech	IB	IM	échelon	grade
11	407	367		21
10	386	354	3	18
9	370	342	3	15
8	362	336	2	13
7	356	332	2	11
6	354	330	2	9
5	352	329	2	7
4	351	328	2	5
3	349	327	2	3
2	348	326	2	1
1	347	325	1	

Département du VAR CGT SECTION TOS COLLEGES

Vos contacts par secteur

HONE	NOMS DES COLLEGES
6 82 64 La Conseil Ma	SECTEUR TOULON (13 collèges) chonse DAUDET, Henri BOSCO, Django REINHARDT, MARQUISANNE, Les PINS D'ALEP, Marcel PAGNOL, nurice GENEVOIX, PEIRESC, Pierre PUGET, nurice RAVEL, VOLTAIRE, George SAND. La FERRAGE
7 09 29 FO 6 59 95 Low	SECTEUR TOULON OUEST (13 collèges) ONT de FILLIOL, Henri WALLON, Jean GIONO, an L'HERMINIER, Le VIGNERET, Les EUCALYPTUS, uis CLEMENT. La GUICHARDE, Marie CURIE, ul ELUARD, RAIMU, REYNIER, Romain BLACHE.
Le	SECTEUR TOULON EST (6 collèges) cques-Yves COUSTEAU, Frédéric JOLIOT-CURIE FENOUILLET, LOU CASTELLAS, André MALRAUX, LLEE du GAPEAU.
Gé 3 10 29 Le	SECTEUR GOLF DE SAINT TROPEZ (9 collèges) rty ALBRECHT, François DE LEUSSE, Frédéric MISTRAL, rard PHILIPE, Gustave ROUX, Jules FERRY, Marcel RIVIERE, MOULIN BLANC, Victor HUGO. CENTRE-VAR (3 collèges) ry DEMAUPASSANT, Pierre GASSENDI, Frédéric MONTENARD
12 25 51 71 33 72 Donseil And réforms	SECTEUR HAUT-VAR EST-Centre (10 collèges) an CAVAILLES, Pierre DE COUBERTIN Marie MAURON cques PREVERT Léonard DE VINCI Gabrielle COLETTE dré CABASSE Paul-Emile VICTOR La PEYROUA ARCES ouverture septembre 2017)
Je 3 43 30 Gé chargé de Les 97 81 03 He	SECTEUR CENTRE-VAR et SUD-EST VAR (10 collèges) ean MOULIN, Paul CEZANNE, Emile THOMAS, enéral FERRIE, Jean ROSTAND, André LEOTARD, es CHENES, VILLENEUVE, Alphonse KARR, L'ESTEREL SECTEUR HAUT-VAR (6 collèges) enri NANS, Joseph D'ARBAUD, Henri MATISSE, es GARRUS, Les SEIZE FONTAINES, Yves MONTAND.
0 09 29 Re.	esponsable de la SECTION TOS COLLEGES sponsable adjointe de la SECTION TOS COLLEGES crétaire administrative de la SECTION TOS COLLEGES
	16 82 64 Conseil me Rectorat) 10 09 29 16 59 95 10 16 59 95 10 36 89 76 10 09 29 10 16 16 11 16 16 11 17 133 72 11 10 17 14 15 16 16 11 16 16 11 17 133 72 11 18 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18

Permanence téléphonique le mercredi matin au 04 83 95 05 52

	Bulletin de contact et de syndicalisation à la CGT	
NOM :	Prénom :	Je rejoins la Co.
Adresse:		Ale

Syndicat C.G.T. Personnels du Département du Var 390 Avenue des Lices - 83076 Toulon cédex

Téléphone: 04.83.95.05.93 - Fax: 04.83.95.00.80 - Mail: syndicatcqt@var.fr